

**Protocole de l'Accueil de Loisirs Planet' copains
Application au 04 octobre 2021**

OBJECTIF

L'objectif de ce protocole est de préparer l'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs extrascolaire (vacances) et périscolaire (mercredis) en tenant compte des modifications résultant du passage au niveau vert depuis le 04 octobre 2021.

Ce que dit le protocole

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires, le ministère a établi une graduation comportant 4 niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

Le niveau qui s'applique à compter du 04 octobre 2021 est le niveau 1 / niveau vert

Pour les maternels :

- Pas de distanciation physique entre enfant d'un même groupe en intérieur et en extérieur.
- La restauration scolaire peut être organisée dans le lieu habituel sans brassage de groupe.
- Le masque est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans.

Pour le groupe des 6 ans et plus :

- Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, entre les adultes et les enfants ainsi qu'entre les enfants quand ils sont côte à côte ou face à face. Si cette distanciation physique n'est pas possible alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants.
- En extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas entre enfant d'un même groupe.
- La restauration scolaire peut être organisée dans le lieu habituel sans brassage de groupe et à distance de 2 mètres entre chaque groupe.

Port du masque :

Pour les enfants :

Le port masque en intérieur est obligatoire pour les enfants de 11 ans et plus. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les familles doivent fournir à leurs enfants de 11 ans et plus, le nombre de masques nécessaires pour toute la durée de l'accueil (le masque doit être changé toutes les 4 heures).

Pour les encadrants :

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles du port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Personnes concernées par ce protocole

- Les enfants
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents de l'Accueil de Loisirs

Organisation et déroulement

→ Horaires d'ouverture de l'AL : 7h30-18h30

→ Nombre d'enfants accueillis dans la structure (les mercredis) :

3/6 ans : maximum 40 enfants

6/17 ans : maximum 42 enfants

→ Organisation du collectif enfants :

- **Extrascolaire (vacances) :** les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes : les 3/6 ans, les 6/10 ans et les Ado (collégiens). Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.
- **Périscolaire (mercredis) :** les enfants accueillis sont répartis en 2 groupes : les 3/6 ans et les 6/13 ans. Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.

La limitation du brassage entre les groupes d'enfants n'est pas obligatoire, cependant nous continuons à appliquer le fonctionnement actuel avec les groupes définis ci-dessus, qui ne seront pas brassés.

→ Nombre d'animateurs :

- **Extrascolaire (vacances) :** taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- **Périscolaire (mercredis) :** taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

→ **Le rôle des familles :**

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre et procéder à un lavage de mains ou gel hydroalcoolique.

Les parents se doivent de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant et sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'Accueil de Loisirs. Les familles se doivent de déclarer auprès de l'Accueil de Loisirs la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné.

→ **Déroulement :**

Groupe des 3/6 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

Dès 7h30 l'accueil des enfants se fait par un animateur au niveau de la porte d'entrée. Les enfants déposent leurs vêtements aux portemanteaux situés dans le hall d'accueil.

Tous les enfants, une fois leurs affaires déposées, **doivent** aller se laver les mains aux lavabos situés à gauche en entrant dans la grande salle.

Après s'être lavé les mains les enfants peuvent rejoindre les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Temps de sieste :

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste, ils sont répartis dans 2 salles de sieste.

Les familles doivent prévoir le nécessaire pour la sieste : drap, doudou, tétine, couverture, petit oreiller...

Espaces utilisés pour les temps d'accueil et les activités :

- Salle d'activités
- Salle de sieste
- Salle de motricité
- Espaces extérieurs : cour, jardin

Groupe des 6/10 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

A 7h30 les enfants sont accueillis uniquement par la porte donnant côté cour, celle face au skatepark.

Tous les enfants doivent **en priorité** passer par les sanitaires et se laver les mains. Ensuite, ils vont déposer leurs affaires aux portemanteaux dans le couloir et, seulement après, ils peuvent rentrer dans la salle d'activités où ils sont accueillis par un autre animateur. Ils rejoignent ensuite les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Espaces utilisés :

- Salles d'activités au rez-de-chaussée
- Salle jaune à l'étage
- Espaces extérieurs : cour, jardin, camping

Pour les 2 groupes :Arrivée des enfants :

- L'animateur qui accueille les enfants veille à filtrer les arrivées afin d'éviter tout « embouteillage ».
- Si des enfants jouent à l'extérieur, l'animateur devra accueillir l'enfant et sa famille au portail et non à la porte d'entrée.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil.

Départ des enfants :

- Un animateur à la porte, accueille la famille et va chercher l'enfant dans la salle d'activité.
- Si des enfants jouent à l'extérieur, l'enfant sera récupéré par sa famille au portail.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des familles.
- L'enfant doit se laver les mains avant de retrouver sa famille ou en arrivant au domicile.

Groupe Ado :

Le jeunes sont accueillis de 8h à 17h50 à la salle Picaud et encadrés par une animatrice.

De 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 les arrivées et départs des jeunes se font à l'Accueil de Loisirs. Les jeunes ne doivent pas être « brassés » avec les enfants du groupe des 6/10 ans.

Pour tous les enfants, merci de prévoir une gourde**➔ Temps de repas :**

La restauration est prévue en liaison chaude : il convient de se référer au protocole mis en place par la responsable du service restauration.

Trajet pour la cantine :

Les trajets se font par groupe et les départs sont échelonnés :

- 3/6 ans départ à 11h50
- 6/10 ans départ à 12h

➔ Organisation des activités :

- Les programmes d'activités doivent tenir compte de la distanciation et des gestes barrière. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

- Utilisation du petit matériel et des jeux : le partage et l'échange de jeux et de matériel est permis. La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24h avant réutilisation sont recommandés.
- Les activités à l'extérieur de l'enceinte de l'Accueil de Loisirs sont autorisées : jardin, ancien camping, city-parc.
- Les personnes intervenant ponctuellement sont admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrière.

➔ **L'aération des locaux :**

- **Une aération des locaux est réalisée avant et après l'accueil des enfants. Idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.**

Procédure de gestion d'un cas suspect

Rappel :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

➔ **En cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évocateurs chez l'enfant ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.**

➔ **Les enfants ayant été testés positifs au SARS-Cov2 ou dont un des membres du foyer a été testé positif ou encore identifié comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'Accueil de Loisirs (sauf exception prévue par les autorités sanitaires pour les contacts à risque modéré ou négligeable).**

➔ **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant pendant son séjour à l'Accueil de Loisirs :**

Conduite à tenir :

- Isoler l'enfant et lui mettre un masque pour les moins de 6 ans
- Prendre sa température
- Appeler sans délai la famille afin qu'on vienne chercher l'enfant
- Prévenir Sophie ou Maïc
- Rester avec l'enfant en respectant strictement les gestes barrière
- Isoler le matériel utilisé par l'enfant et le désinfecter

➔ **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un agent :**

Conduite à tenir :

- S'isoler, et quitter sans délai l'Accueil de Loisirs
- Prévenir Sophie ou Maïc
- Isoler le matériel utilisé et le désinfecter

Pass sanitaire

→ Concernant les animateurs :

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour exercer leurs fonctions au sein de l'Accueil de Loisirs.

Depuis, le 30 août 2021, ils doivent néanmoins le présenter pour accompagner les mineurs dans les établissements, lieux, services et événements et dans les services de transports soumis au pass sanitaire (par exemple pour une sortie cinéma ou salle de spectacle)

Les animateurs s'engagent à prendre les dispositions nécessaires afin de présenter leur pass sanitaire quand il est nécessaire.

→ Concernant les enfants accueillis :

- Les enfants de moins de 12 ans et 2 mois : le pass sanitaire n'est pas exigé.

- Les enfants de plus de 12 ans et 2 mois :

* le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les journées au sein de l'Accueil de Loisirs

CEPENDANT

*le pass sanitaire est requis à compter du 30 septembre 2021 dans les établissements, lieux, services et événements et dans les services de transports soumis au passe sanitaire : les familles s'engagent quand cela est nécessaire à fournir le pass sanitaire de l'enfant. Si le pass sanitaire n'est pas présenté, le jeune ne pourra pas participer à l'activité nécessitant la présentation du pass.

→ Un pass sanitaire valide c'est :

- Un certificat de schéma vaccinal complet. Il y a 3 possibilités en fonction du vaccin injecté :

* 7 jours après la dernière injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna ou AstraZeneca),

* 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson),

* 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de COVID (1 seule injection).

OU

- Le certificat de test négatif de moins de 72h (test RT-PCR, antigénique ou auto-test supervisé par un professionnel de santé, sous réserve que ce dernier soit certifié avec un QR Code lisible par l'application « Tousanticovid Verif » ou toute autre application de vérification répondant aux critères définis par arrêté du Ministère de la Santé et du Numérique.

OU

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la COVID-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (test RT-PCR ou antigénique certifié avec QR Code)

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Il est important de rappeler qu'il est de la responsabilité des familles et des adultes de l'Accueil de Loisirs de sensibiliser les enfants à l'importance des gestes barrière et de veiller à leur application.

Le lavage de mains, doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée à l'Accueil de Loisirs
- avant et après chaque repas
- avant et après les temps libres
- après être allé aux toilettes
- après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- le soir avant de quitter l'Accueil de Loisirs ou en arrivant au domicile

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux
- Tousser et éternuer dans son coude
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage dans une poubelle avec couvercle

Hygiène des mains

- Mettre du savon en quantité suffisante et/ou des solutions hydroalcooliques à disposition
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué

Hygiène des locaux et du matériel (se référer au protocole d'entretien des locaux de l'AL)

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels. Une désinfection supplémentaire des zones de contact est prévue sur le temps du midi (de 12h à 13h30).
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon
- Aérer régulièrement les locaux

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC
Tél : 02 99 90 62 75 mail : mairie@nivillac.fr